



## CALR du 10 mai 2021

Le CREO et les syndicats, associations signataires se félicitent de la signature de la convention additionnelle souhaitée depuis plusieurs années et des progrès qu'elle rend possibles pour l'enseignement de l'occitan dans notre académie, grâce aux efforts conjugués du rectorat, de l'OPLO et de la Région.

Nous souhaitons également, comme cela se fait dans l'académie de Toulouse, que des avenants soient signés avec les Départements de notre académie, parties prenantes dans l'enseignement en collège, ainsi que par les grandes villes.

Les groupes de travail mis en place dans les départements ont permis à la fois de faire le point sur la situation réelle (premier et second degrés) et d'enfin fixer des objectifs chiffrés de sortie de la crise actuelle et de développement futur de toutes les formes d'enseignement.

Le CREO souhaite que l'enseignement bilingue fasse l'objet d'une attention particulière.

Il demande l'ouverture concertée de sites nouveaux, en commençant par les maternelles et en prévoyant de façon cohérente le suivi en collège puis en lycée. Partout où des cursus bilingues existent en premier degré, ils doivent être renforcés (plusieurs écoles d'un même bassin pour alimenter un collège et envisager une poursuite en lycée). Cette continuité n'existe pas ou plus à Clermont l'Hérault, Le Vigan, Montpellier, St. Privat des Vieux...

Cet objectif de construction ou reconstruction des filières bilingues passe par :

- un recensement et une utilisation plus efficace des ressources humaines (notamment des titulaires du CRPE langues régionales) avec accompagnement à la formation continue
- un engagement sur le terrain des cadres concernés : IEN, proviseurs et principaux, lequel suppose une information et des directives rectorales claires, mais aussi un travail de dialogue et de concertation avec les instances concernées, à commencer par les conseils d'école
- un effort réel de formation initiale (notamment dans les INSPEs de Montpellier, Nîmes, Mende) et de formation continue. En ce sens, la mise en place du dispositif « Ensenhar » constitue une véritable avancée dont nous nous félicitons. Nous demandons que la formation des maîtres ainsi mise en place soit assurée par le service public, qui dispose des structures pour ce faire (Services de formation continue des universités, INSPE)

Un effort véritable doit être accompli dans le second degré où la baisse du nombre de professeurs en activité (d'une cinquantaine en 2000 à une trentaine en 2021 qui, par ailleurs, pour limiter le nombre d'affectations, consacrent une part importante de leur service à l'enseignement de la valence) a entraîné une baisse des effectifs et une aggravation sans précédent des conditions de travail.

Nous constatons en outre l'effet dévastateur sur notre enseignement optionnel de la mise en place de la réforme des lycées.

Aucun redressement ne sera possible sans une augmentation de la dotation aux établissements en moyens horaires spécifiques pour l'occitan.

Un programme progressif de réouverture des sections récemment fermées devra être mis en œuvre (Montpellier Agropolis, Montpellier Joffre, Clermont-l'Hérault, Le Vigan...)

Pour accompagner efficacement cet effort de redressement, nous demandons que l'animation et le suivi du dispositif d'enseignement soit placé sous la responsabilité d'« un coordonnateur académique, inspecteur ou chargé de mission » employé à plein temps<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> À notre connaissance, le chargé de mission académique actuellement en fonction de bénéficie pour ce faire que d'un 15/18<sup>e</sup>